REPUBLIQUE FRANCAISE

RIOM LIMAGNE ET VOLCANS

(PUY-DE-DOME)

Effectif légal du conseil communautaire: 61

Nombre de conseillers en exercice: 61

Nombre de conseillers présents ou représentés : 61

> Nombre de votants : 61

Date de convocation : 5 septembre 2018

Date d'affichage du compte-rendu: 19 septembre 2018

Objet:

Les Jardins de la Culture établissement cinématographique : protocole transactionnel les avec riverains

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBÉRATIONS du CONSEIL de COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION

Délibération n°22

L'AN deux mille dix-huit, le 11 septembre, le conseil communautaire, convoqué le 5 septembre 2018 s'est réuni à la salle Dumoulin à RIOM, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS:

- M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, M François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme Danielle FAURE-IMBERT, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, Mme Françoise LAFOND, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Nicole PICHARD, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, Mme Valérie SOUBEYROUX, M Jacques VIGNERON, Mme Catherine VILLER-MICHON, M Nicolas WEINMEISTER, titulaires.

M Laurent PALASSE, M Philippe SCHAAL, Mme Marie-Andrée BERKES, Mme Sylvie MOIGNOUX suppléants.

ABSENTS EXCUSÉS:

Absents représentés ou suppléés :

- M Christian ARVEUF, conseiller communautaire unique de LUSSAT, remplacé par M Laurent PALASSE, conseiller communautaire suppléant
- M José BELDA, conseiller communautaire unique de CHAVAROUX, remplacé par M Philippe SCHAAL, conseiller communautaire suppléant
- Mme Nadine BOUTONNET, a donné pouvoir à M François CHEVILLE
- M Philippe COULON, conseiller communautaire unique de ST-OURS LES ROCHES, remplacé par Mme Marie-Andrée BERKES, conseiller communautaire suppléant
- Mme José DUBREUIL, a donné pouvoir à M Gérard DUBOIS
- Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, a donné pouvoir à Mme Françoise LAFOND
- M Stéphane FRIAUD, a donné pouvoir à Mme Pierrette CHIESA
- M Daniel GRENET, a donné pouvoir à M Pierre PECOUL
- Mme Michèle GRENET, a donné pouvoir à M Jacquie DIOGON
- M Didier IMBERT, conseiller communautaire unique de CLERLANDE, remplacé par Mme Sylvie MOIGNOUX, conseiller communautaire
- M Jacques LAMY, a donné pouvoir à M Jean-Pierre BOISSET
- Mme Emilie LARRIEU, a donné pouvoir à M Pierre CERLES
- M Thierry ROUX, a donné pouvoir à Mme Catherine VILLER-
- Mme Michèle SCHOTTEY, a donné pouvoir à Mme Nicole PICHARD

<> <> <> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Françoise LAFOND

Rapport n°22 – Les Jardins de la Culture – établissement cinématographique : protocole transactionnel avec les riverains

Vu les articles 2044 et suivants du Code civil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits,

Considérant que dans le cadre des travaux de construction du cinéma des Jardins de la Culture à Riom, la communauté d'agglomération a été saisie par les propriétaires occupants des habitations situées en limite Est de cette opération qui ont invoqué divers préjudices générés par le nouvel équipement :

- une perte d'ensoleillement, liée à la hauteur supérieure du cinéma au regard du mur actuel de clôture de l'ancien couvent des rédemptoristines,

- une dépréciation de fait de leur patrimoine.

Considérant qu'au regard des circonstances de ce dossier et de l'intérêt de l'ensemble des parties de prévenir tout contentieux, un projet d'accord transactionnel a été négocié et que ses termes préservent les intérêts de chacune des parties.

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :

- accepte les termes de l'accord amiable,

- autorise le Président à le signer le protocole transactionnel correspondant.

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme. A Riom, le 12 septembre 2018

Riom imagne

Le Président

Frédéric BONNICHON

Accusé de réception en préfecture 063-200070753-20180911-DELIB2018091122-DE Date de télétransmission : 19/09/2018

Date de réception préfecture : 19/09/2018